

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le mardi 29 juin 2010 à 20H 30

Sous la présidence de M VALLET Philippe, 1<sup>ER</sup> Adjoint

Etaient présents, Mme POURCHAIRE Geneviève, M CITERNE Yves Adjoints Mme DERRE Dominique Mlle VASSEUR Emilie  
Mme CAETANO Térésa Mme TORIKIAN Isabelle Mme SALMON Catherine Mme CORUBLE Emmanuelle, M RACAPE Didier-  
Yves Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés M DE SUTTER Dominique a donné pouvoir à M VALLET  
M JOURNET Philippe a donné pouvoir à M RACAPE  
M RICHARD Thierry a donné pouvoir à M CITERNE  
M JOUSSELIN Bruno a donné pouvoir à MME POURCHAIRE

Etaient absents : Mme SCALZOLARO Lina, Mme PORTEJOIE Christelle, Mlle LE MOULT Morgane, M ZELEC Ludovic

Secrétaire de séance : Mme CAETANO Térésa

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE REQUALIFICATION DE VOIRIE POUVOIR DONNE AU MAIRE AFIN DE SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DU MARCHE**

Vu le rapport du maître d'œuvre la commission marché à procédure adaptée propose de retenir la société  
COCHERY pour un montant de 330 995 ,97 €HT soit 395 871,18 € TTC

#### Se décomposant de la manière suivante :

Tranche ferme	: 248 343,35 € HT	297 018,65 €TTC
Tranche conditionnelle	82 652,62 €HT	98 852,53 €TTC

Il est proposé de déléguer à M Le Maire le pouvoir de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de  
ce marché.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de retenir la société COCHERY pour un  
montant de 330 995 ,97 €HT soit 395 871,18 € TTC se décomposant ainsi pour la tranche ferme : 248 343,35 € HT  
297 018,65 €TTC et pour la tranche conditionnelle de 82 652,62 €HT 98 852,53 € TTC

et de déléguer à M Le Maire le pouvoir de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de ce marché.

**AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE DE LANCER LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
POUR L ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISATION**

Vu la délibération du 15 juin relative à la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du PLU, la commune souhaite s'attacher l'assistance d'expert pour la rédaction proprement dite du document, et à ce titre lancera un marché à procédure adaptée.

Il est proposé d'autoriser M Le Maire à lancer la procédure et de lui déléguer le pouvoir de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration de ce marché.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité M Le Maire à engager la procédure et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration de ce marché.

La séance est levée à 21 heures

Le 1<sup>ER</sup> Adjoint

Ph VALLET

« Par délégation du Maire.